

Motu Proprio : réaction de la Porte Latine (District de France de la FSSPX)

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Informations](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 17 juillet 2021

[La Porte Latine revient sur le nouveau Motu Proprio du Pape François](#)

Par son Motu proprio intitulé *Traditionis Custodes* du 16 juillet 2021 auquel est joint une lettre d'accompagnement aux évêques, le pape François vient de décider que cette distinction inventée par Benoît XVI était caduque : seule la nouvelle messe de Paul VI a droit de cité dans l'Église conciliaire, la messe traditionnelle n'est plus que tolérée.

Unité derrière la nouvelle messe

Quel est désormais le statut de la messe tridentine ? La réponse n'est pas donnée dans ces documents mais qu'il importe puisque l'objectif clairement affiché est sa disparition. Elle est dorénavant permise selon des conditions drastiques à l'intention de « ceux qui ont besoin de temps pour revenir au rite Romain promulgué par les saints [sic] Paul VI et Jean-Paul II », c'est-à-dire la nouvelle messe.

Les moyens employés pour arriver à étouffer la messe de toujours sont indiqués

clairement dans le *Motu proprio* : sévère limitation des temps et des lieux de la célébration de la messe traditionnelle ; contrôle ferme, par les évêques, des prêtres diocésains souhaitant célébrer selon l'ancien rite ; suppression de toute tutelle protectrice pour les Instituts relevant de l'ancienne Commission *Ecclesia Dei*.

Unité derrière le Concile Vatican II

Le pape entend ainsi éradiquer toute poche de résistance aux réformes du Concile Vatican II. C'était, il l'avoue sans ambages, le but des *motu proprio* de 1988 et 2007 ; leur mise en pratique ayant au contraire conforté les positions conduisant à « douter du Concile », le pape François met fin à l'expérience. Les groupes qui seront encore autorisés à célébrer selon l'ancien rite devront d'ailleurs certifier qu'ils « n'excluent pas la validité et la légitimité de la réforme liturgique, des préceptes du Concile Vatican II et du Magistère des Souverains Pontifes », donc adhérer au Concile et au magistère post-conciliaire.

La mise au point est brutale pour ceux qui ont cru pouvoir mettre leur confiance dans des autorités toujours imbues des valeurs libérales, quand la Fraternité Saint-Pie X peut s'appuyer fidèlement sur la sagesse de son fondateur avertissant au sujet de l'indult de 1984 accordant à la messe traditionnelle une liberté sous condition : « *Nous ne pouvons nous placer sous une autorité dont les idées sont libérales et qui nous condamnerait petit à petit, par la force des choses, à accepter ces idées et leurs conséquences, d'abord la nouvelle messe* ».

[Les réactions compilées par La Porte Latine](#)